



Castelnaud-la-Chapelle,
Le 15 octobre 2019



Monsieur Frédéric PERISSAT
Préfet
Préfecture de la Dordogne
2 rue Paul Louis Courier
24016 PERIGUEUX CEDEX

N/Réf. : PD/CLAC/CG-20121

Objet : Publication de la Déclaration d'intention du SAGE Isle Dronne

Monsieur le Préfet,

Conformément au Code de l'Environnement, j'ai l'honneur de vous informer que la Commission Locale de l'Eau (CLE) a opté pour la publication d'une déclaration d'intention concernant le SAGE Isle Dronne.

Après avoir pris contact auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Dordogne., cette déclaration d'intention sera publiée dans les prochains jours sur les sites des préfectures des six départements concernés : Dordogne, Gironde, Charente-Maritime, Charente, Haute-Vienne et Corrèze ; ainsi que sur le site internet dédié au SAGE Isle Dronne.

Le public disposera alors d'un délai de quatre mois, à compter de la date de publication électronique, pour faire usage de son droit d'initiative et demander au préfet compétent d'organiser une concertation préalable selon les modalités prévues par l'article L.121-19 du Code de l'Environnement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la
Commission Locale de l'Eau


Pascal DEGUILHEM

Conseiller municipal de Saint-Aquilin



EPIDOR - Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Place de la Laïcité 24250 Castelnaud-la-Chapelle
Tél. 05 53 29 17 65 - Télécopie 05 53 28 29 60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr